

Vandœuvres, le 27 janvier 2014
Lge -2011/2015 – **CM21**
TB/IM

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 27 janvier 2014 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint

Excusée

Exécutif: Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- Mme la présidente : j'ai le plaisir d'accueillir en mon nom et celui de notre Conseil, mais aussi officiellement, M. Maxime PROVINI, qui, conformément à l'article 8, al. 1 lettre c) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, va siéger au Conseil municipal en remplacement de M. Christophe IMHOOS, démissionnaire chez les Vert'libéraux au 31 décembre 2013. Mme Michèle MAILLIET, première vient-ensuite, a renoncé à siéger au Conseil municipal, c'est donc M. PROVINI, que nous remercions d'avoir accepté, qui va siéger parmi nous.

1. Projet de délibération

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Maxime PROVINI
Conseiller municipal

Troisième des "viennent-ensuite" de la liste n° 3 "Vert'libéraux" pour la fin de la période législative 2011-2015.

Monsieur Maxime PROVINI succède à Monsieur Christophe IMHOOS, démissionnaire.

- Mme la présidente : j'invite M. PROVINI à se présenter.
- M. PROVINI : j'ai 21 ans, je suis actuellement étudiant à la Haute école de gestion à Genève, j'habite à Vandœuvres et je me réjouis de siéger au sein du Conseil municipal et des commissions qui lui sont rattachées.
- Mme la présidente :
 - Dès lors que nous avons un nouveau conseiller municipal, nous devons procéder à une nouvelle répartition des conseillers dans les différentes commissions, puisque conformément à l'art. 61, al. 3 du règlement du Conseil, il appartient à ce dernier de désigner les membres des commissions. En revanche, s'agissant des modifications de présidences ou de vice-présidences en cours de législature, elles relèvent de la compétence des commissions, selon l'al. 4, et nous n'aurons donc pas à nous prononcer à ce sujet ce soir. Je remercie M. STALDER qui m'a transmis un tableau proposant une nouvelle répartition des conseillers Vert'libéraux dans les différentes commissions.
 - M. PROVINI siégera dans les commissions Aide sociale, Culture, Énergie, Environnement et Information.
 - M. PRADERVAND quittera les commissions Culture et Information et siégera dans les commissions Aménagement (où il se fera remplacer quand la commission abordera des sujets qui le touchent directement) et Bâtiments.
 - M. STALDER siégera dans la commission Sécurité. Son groupe a jugé opportun qu'il y siéger en raison de ses compétences, notamment son engagement au sein des sapeurs-pompier.
 - Compte tenu de ces modifications, le groupe des Vert'libéraux n'aurait plus qu'un seul représentant à la commission Financière, puisqu'elle est composée des présidents de commissions. Les Vert'libéraux demandent à ce que M. PRADERVAND puisse siéger à la commission financière, afin de pouvoir continuer à avoir deux représentants dans cette commission.
 - J'ouvre la discussion à ce sujet.
- Mme CHRISTE : même s'il ne préside pas de commission ?
- Mme la présidente : oui.
- M. STALDER : je rappelle que les présidences ont été désignées en fonction du nombre de voix lors des élections de 2011, et notre groupe a droit à deux présidences. La commission Sécurité devrait continuer à être présidée par les Vert'libéraux, mais si vous souhaitez un autre président, nous pouvons en discuter, mais il devra faire partie de notre groupe.
- Mme la présidente : il m'appartient de rappeler que le VOV a renoncé à une présidence lors du départ de M. M. ERBEIA.
- M. STALDER : libre à vous, mais vous ne pouvez pas prétendre à une autre présidence par la suite.

- Mme la présidente : s'il y a plusieurs candidats, la commission choisira.
- M. STALDER : il faudra aussi désigner des vice-présidents pour les commissions Aide sociale et Financière, fonctions occupées précédemment par M. IMHOOS. Nous en discuterons en commission.
- M. J.-P. GARDIOL : les présidences se discuteront en effet en commission, mais au-delà de ça, je ne trouve pas normal qu'un conseiller ait deux présidences, comme cela est proposé pour M. STALDER.
- M. PRADERVAND : il était important que les Vert'libéraux puissent conserver deux sièges dans la commission Financière. La question des présidences est secondaire et il appartiendra en effet à chaque commission d'en discuter.
- **Cette nouvelle répartition des membres au sein des commissions est approuvée à l'unanimité.**
- Mme le Maire : je souhaite la bienvenue à M. PROVINI, que je me permets de tutoyer, le connaissant déjà. L'apprentissage va prendre un peu de temps, il ne faut pas t'en inquiéter, nous sommes là pour t'aider dans ton intégration. Je te souhaite bon courage, bonne chance, plein succès et merci d'avoir accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

- Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 est approuvé.

3. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire
 - Je vous donne des nouvelles de Mme GOURDOU-LABOURDETTE qui va de mieux en mieux. On ne peut dire aujourd'hui quand elle pourra revenir. Je vous prie de ne pas vous inquiéter au sujet de la répartition des départements et de l'avancement des dossiers. C'est M. FOËX qui a repris, depuis le début de l'année, les commissions Culture et manifestations et Jeunesse et sports. Nous avons étudié les règlements et lois concernant ce genre de situations, qui se retrouvent assez fréquemment dans diverses communes. À titre d'exemple, les communes de Bernex et d'Hermance fonctionnent actuellement avec deux personnes au sein de l'Exécutif. Et en 2009, la commune de Bellevue a vécu la même situation pendant 7 mois. Cela pour vous rassurer sur l'état de santé de Mme GOURDOU-LABOURDETTE et sur le fonctionnement de l'exécutif.
 - Lors de la dernière séance de l'ACG, le projet de loi concernant l'amélioration de l'instrument d'urbanisation qu'est le Plan localisé de quartier (PLQ) a été accepté. Etant utilisé particulièrement dans les zones de développement, cela ne nous concerne pas à ce jour. À Vandœuvres, nous avons un seul PLQ en zone villa, déjà exécuté.
 - L'indice des prix à la consommation pour 2013 affiche une progression de 0,1% par rapport à 2012. C'est ce que retiendra Mme Aline SCHENK pour les rémunérations. Nous avons donc une grande marge, mais nous nous en tiendrons à l'indexation de l'OCSTAT, comme annoncé.
 - Concernant les parkings du centre du village, nous avons eu une réunion le 20 janvier dernier. Dès que j'aurai des décisions et des données chiffrées, nous pourrons prévoir une séance avec la commission des Bâtiments, afin de déterminer quels aspects pourraient être améliorés quant à l'accès et l'utilisation du parking souterrain, ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation globale des places de stationnement dans le village.

- M. FOËX : j'ai demandé à M. GIRELLI d'officier en tant que secrétaire technique délégué, afin de mettre en œuvre l'amélioration du statut énergétique des bâtiments communaux. Des réunions ont eu lieu avec différents intervenants : des régies, des chauffagistes, ainsi que des spécialistes de la plomberie et des tuyaux. Les immeubles sis 4, 6, et 8, route de Meinier, ainsi que 2-4, route de Choulex, ont été étudiés. J'attends, d'ici une semaine, des retours des corps de métier qui auront enquêté sur les dysfonctionnements existants, et vous tiendrai au courant.
- M. DESPLAND : je souhaiterais en connaître le budget.
- M. FOËX : nous allons en parler, nous avons le budget pour mener à bien ces études, puis les transformations ou rénovations seront prises sur le budget des Bâtiments. Les honoraires de M. GIRELLI seront par contre pris sur le budget de l'Énergie.
- M. DESPLAND : je souhaiterais que cela soit discuté en commission de l'Énergie.
- M. FOËX : lorsque le Conseil vote une enveloppe budgétaire, l'Exécutif est là pour l'utiliser à bon escient. Ce ne sont donc pas les commissions qui ensuite décident de la façon dont l'Exécutif doit employer ce budget.
- M. DESPLAND : je pense que lorsque les conseillers municipaux votent une enveloppe budgétaire, ils savent que la commission concernée va suivre le dossier. En ce qui me concerne, si les décisions de commission et le suivi des dossiers ne sont pas pris en considération, je ne peux pas voter le budget.
- M. FOËX : je rappelle que le montant est alloué au département et non à la commission. Dès le moment où une commission demande à l'Exécutif de procéder à des études et que l'Exécutif suit les recommandations de la commission, je ne vois pas où est le problème.
- M. DESPLAND : en tant que président de la commission Énergie, nous avons un budget que nous souhaitons répartir sur différents postes. Si l'Exécutif dispose de ce budget sous prétexte qu'il a été voté, les commissions n'ont plus de raison de se réunir ensuite.
- M. FOËX : ce dossier concernant l'amélioration du statut énergétique des bâtiments est à prendre sur le budget de l'Énergie. Sinon à quoi servirait le budget assez conséquent que ce département possède ? Il ne serait pas justifié de faire des dépenses uniquement pour des voyages d'études. Je ne pense par conséquent pas être en dehors du cadre du département de l'Énergie en demandant à M. GIRELLI de faire des études sur ces bâtiments.
- M. DESPLAND : je ne suis pas d'accord car je pense que c'est la commission qui doit décider de l'orientation.
- M. FOËX : les commissions ont pour fonction de préavisier et de donner des directions. À quoi servirait l'Exécutif s'il devait chaque fois demander des blancs-seings aux commissions ?
- M. DESPLAND : je précise que le budget de la commission Énergie s'élève cette année à Fr. 10'000.-, ce qui n'est pas très élevé, et que les voyages d'études coûtent tout à coup Fr. 150.-. En tant que président, je ne suis pas du tout d'accord avec cette façon de procéder ; je réunirai une commission pour en discuter et prendre une décision.
- M. FOËX : ce n'est pas à la commission Énergie de prendre une décision.
- Mme de LISLE SARASIN : les démarches entreprises par M. FOËX correspondent au plan de travail et à ce dont nous avons parlé en commission Énergie. M. FOËX a agi en toute connaissance de cause et n'a rien fait par derrière.
- Mme la présidente : je vous propose de reprendre cette discussion en commission.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente :

- Certains se sont émus de mon départ anticipé en commission Aménagement. Je tiens à préciser que je ne suis pas venue juste pour percevoir des jetons de présence et vous rappelle que je suis partie exceptionnellement après 2 heures de séance, et ce, uniquement pour des raisons médicales.
Lecture du courrier :
- Nous avons reçu les bons vœux du délégué à l'énergie de la Chaux-de-Fonds, M. Maurice GRÜNIG, à qui j'ai répondu en votre nom.
- La Course pédestre des conseillers municipaux à travers Bernex aura lieu le samedi 29 mars 2014, à 16h15. Vous pourrez obtenir des précisions auprès du secrétaire général.
- L'école de Vandœuvres a écrit pour demander que nous prenions part au Conseil d'école des enfants. Les élèves aimeraient en effet obtenir des jeux supplémentaires dans le préau pour les plus grands.
- Mme de HALLER : en tant que présidente de la commission Jeunesse et sports, j'y suis allée le mardi 21 janvier à 13h30. J'ai été reçue par M. MÉTRAILLET et Mme LEGOUPIL, enseignants, en la présence d'une quinzaine d'enfants. J'ai donc assisté au Conseil d'école ; les enfants plus âgés de la 6^e à la 8^e primaire souhaitent en effet des structures de jeu. Je leur ai expliqué qu'en politique, tout allait assez lentement, que leur demande n'était pas prévue dans le budget 2014, que nous attendions l'aménagement du projet Vandœuvres Esplanade, et que nous étudierons, d'ici la fin de l'année scolaire, des variantes plus légères en commission, avec M. FOËX.
- Mme VERMEIL : vous pouvez transmettre cela aux architectes du projet Esplanade.
- Mme la présidente : un courrier nous a été adressé par l'Association les Amis de l'Orgue de cinéma du Collège Claparède, pour nous inviter à une soirée de gala, le mercredi 26 février 2014, à 19h30, à l'aula du Collège Claparède, afin de fêter la restauration de l'orgue historique. Ceux qui souhaitent s'inscrire, pourront le faire auprès du secrétaire général, qui vous enverra l'invitation par courriel.
- Mme CHRISTE : ils nous remercient ainsi pour la subvention récemment accordée.
- Mme la présidente : il m'appartient encore de vous informer sur la décision de renoncer à la sortie du Conseil municipal telle qu'elle avait été organisée par un représentant de ce Conseil. En effet, le Bureau ne peut cautionner cette sortie. À cet égard, vous devez savoir que nous ne pouvons pas utiliser le solde de la ligne des jetons de présence à d'autres fins, en l'occurrence pour faire un voyage. Il faut une ligne budgétaire spécifique, votée par le Conseil. J'ai deux rapports de la Cour des comptes, concernant les communes de Genthod et d'Hermance, selon lesquels on ne peut pas provisionner une somme d'une année civile sur l'autre dans le budget de fonctionnement, ni utiliser une ligne budgétaire non prévue en tant que telle pour une sortie du Conseil municipal. Je propose par conséquent que nous votions une ligne spécifique, dans le budget 2015, pour une sortie de fin de législature.

5. Comptes-rendus des commissions

◆ *Information et publication - séance du 11 décembre 2013*

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

- La séance a été consacrée à la relecture de la *Coquille*, qui, bonne nouvelle pour ceux qui l'attendent, est aujourd'hui chez l'imprimeur.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme CHRISTE : la *Coquille* n'aura qu'un mois de retard.
- M. FOËX : vous ironisez. Pour une fois, je ne me sens pas visé. J'aimerais remercier tous les membres de la commission, car chacun a remis ses articles dans le délai fixé. Cela n'a pas été facile pour tout le monde, surtout pour moi qui ai rédigé les Échos du Conseil. Ensuite, il y évidemment la mise en page, la relecture par M. BRICHET, le renvoi après lecture à Mme JORNOD, tout cela a pris un peu plus de temps que prévu, mais pour une fois ce n'est pas du fait des membres de la commission que la *Coquille* paraît avec un peu de retard.
- M. BRICHET : ce retard n'est pas dû au travail de mise en page, ni de relecture, qui ont été effectués très rapidement.
- M. FOËX : nous avons peut-être été un peu enthousiastes quand nous avons fixé les délais de parution.
- Mme VERMEIL : j'aimerais remercier ceux qui assurent la parution de ce journal, car cela représente un gros travail.
- M. FOËX : tout le monde a bien joué le jeu dans la commission, après, évidemment la rapidité de parution dépend du secrétariat, de l'imprimeur, etc.
- M. BRICHET : il n'est pas correct de mettre en cause le secrétariat par rapport à ce retard. Il ne lui est pas imputable.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Environnement et paysage - séance du 8 janvier 2014*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

À la demande de l'Exécutif, une séance a eu lieu afin de vous présenter un projet d'agrandissement de la petite déchèterie du mail piétonnier (à côté de la boulangerie).

Ce projet est motivé par le fait que durant les futurs travaux de l'Esplanade, la déchèterie du centre communal ne sera plus en fonction.

L'Exécutif a donc convoqué M. ERBEIA, M. PRADERVAND, ainsi que M. DOS SANTOS, pour nous présenter le projet du site.

M. PRADERVAND nous fait un historique de cette mini-déchèterie datant de 1998, qui compte deux containers désuets pour ordures ménagères uniquement.

Il nous propose, avec M. ERBEIA, deux variantes de 5 ou 6 containers enterrés, et avec le surplus de place, également un parking motos + vélos.

En augmentant le nombre de containers, il sera possible de mieux trier les déchets qui seront également destinés aux immeubles du centre villageois et de la route de Meinier.

Il est à noter que la commune a déjà acheté trois fosses neuves à la commune de Meinier, qui n'en n'avait pas l'utilité, pour Fr. 10'000.-.

Etant donné l'exiguïté du lieu, les fondations du parking souterrain, l'accessibilité pour le concessionnaire, et la proximité d'un voisin, la future disposition des containers enterrés s'avère importante et primordiale.

Le coût financier se situera autour des Fr. 155'000.-.

Après avoir remercié les intervenants, une commissaire relève le fait qu'il faudrait également avoir un autre devis comparatif, contrairement à l'avis de l'Exécutif qui propose de fragmenter l'offre, afin de ne pas avoir à faire une soumission. Selon le président, l'Exécutif aurait dû, avant l'achat de ces containers, en aviser la commission, afin de ne pas la mettre devant le fait accompli. Cependant, étant donné l'opportunité de cette acquisition, la commission est favorable à la variante de 6 terriers (containers).

Concernant la place de parking motos + vélos (côté route de Meinier), la commission suggère de la mettre derrière la déchèterie (côté mail piétonnier), et en place de celle-ci, 2 places de parking dépose-minute pour les usagers véhiculés, afin de déposer leur ordures dans les containers appropriés.

Au terme des discussions, la commission est favorable à :

- l'agrandissement de la mini-déchèterie du mail piétonnier avec 6 containers
- 2 places de parking dépose-minute
- un traitement de sol pour les véhicules
- étudier la possibilité de fermer la déchèterie
- deux offres complémentaires, afin de soumettre la meilleure offre au Conseil pour mars 2014.

Suit un débat quant à la pertinence de remettre une déchèterie au centre communal et à son futur emplacement. Plusieurs hypothèses sont émises par la commission, et au stade où en sont les débats, une prochaine séance s'avère nécessaire afin d'établir une politique plus clairvoyante quant à la gestion de ces points de collecte.

L'Exécutif nous fait part également d'un nouveau projet de renaturation du Nant de Bessinge partant de la nouvelle Esplanade et qui reprendrait son ancien tracé qui passe sous cette parcelle et rejoindrait la commune de Choulex.

Une commissaire attire l'attention sur le fait que ce projet ne doit pas bloquer ou retarder la construction de l'Esplanade.

Ce projet sera étudié plus en détail lors d'une prochaine séance.

C'est ainsi que prend fin cette commission dans l'attente des devis demandés auprès de l'Exécutif pour programmer notre prochaine commission.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : les deux places-minute porteraient-elles atteinte à celles qui sont prévues pour la boulangerie ?

- M. STALDER : non, car elles sont prévues à un emplacement qui ne pourrait pas être utilisé pour stationner et les places motos + vélos se trouveraient derrière.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 13 janvier 2014*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

Tiers invités : Mme Isabelle SCHMID-BOURQUIN, Service des monuments et sites, OPS - DALE
 M. Bernard LEUTENEGGER, directeur du plan directeur cantonal et régional, DALE
 M. Alain MATHEZ, attaché de direction de la Direction des autorisations de construire, DALE
 M. Nicolas HASLER, chef de service du Service des arbres et de la nature en ville - DGNP, DETA

1. Aménagement du territoire : présentation et débat concernant la densification de la zone villa sur la Commune de Vandœuvres.
Prise de parole des différents représentants des départements DALE et DETA, CMNS et de la Commune

Critères retenus par les différents services pour évaluer les demandes de dérogation de densité sur la zone villas :

Mr Leutenegger :

- utilisation rationnelle du sol en privilégiant les projets de qualité respectueux des sites dans leur implantation et leur emprise au sol
- diversifier le traitement de la zone villa et sa densification en tenant compte des particularités locales : critères d'évaluation :
 - répertorier patrimoine paysager et bâti à protéger
 - prendre en compte mobilité et accessibilité
 - intégration du projet architectural sur le site.
- les communes peuvent affiner les critères d'évaluation à travers leur PDCOM et y faire ressortir les lieux et sites à protéger. Révision des PDCOM dans un délai de 3 ans après acceptation du PDC.

Mr Mathez :

- **autorisations de construire : nouvelles mesures :**
 - Une précision pour rappel : 27.5% = norme.
 - **Toute densification ne peut se faire que sur des parcelles ou ensembles de parcelles de plus de 5000 m².**
 - Ce n'est pas la surface (de plus de 5000 m²) mais le taux d'occupation qui fait l'objet de la dérogation.
 - Dérogation simple = 40 % et 44% = nouvelle donne de la nouvelle loi.
 - **Les préavis d'architecture et de la commune sont obligatoires.**
 - Au-delà de 50%, il faut obtenir **un préavis communal sous forme de délibération**. Le Conseil municipal doit donc être favorable.

- **Le Canton ne peut accepter un projet si la délibération est défavorable.**
- La commune doit motiver et argumenter son préavis pour qu'il soit pris en compte ; c'est elle qui a la connaissance du terrain et en ce sens est écoutée par les différents services du Canton (précisions sur l'arborisation, les accès, etc...).
- Le Département se repose sur les communes pour instruire des particularités de chaque parcelle concernée dans les demandes de dérogation.

Mr Hasler DGNP :

- La densification des grandes parcelles permet paradoxalement de mieux maintenir leur arborisation et leur qualité paysagère que la parcellisation et l'implantation de villas.
- La DGNP est attentive aux constructions souterraines et à leur respect des plantations.
- Recensement en cours des grandes lignées d'arbres et des domaines paysagers d'importance.
- Sur le PDCOM les domaines qui présentent un intérêt paysager sont marqués et répertoriés comme des sites à protéger.

Mme Schmidt Bourquin, CMNS :

- Souligne la grande qualité des voies historiques de Vandœuvres.
- Le service a établi deux inventaires (recensement des grands domaines et des parcs) qui se recoupent. Vandœuvres est riche de 25 domaines, dont 7 en zone villa, 4 en zone 4b et le reste en zone agricole.
- Il existe une étude ICOMOS terminée à ce jour recensant les parcs et domaines paysagers.
- De l'avis du patrimoine, à travers l'analyse du plan directeur communal, il serait judicieux de mettre en évidence les grands domaines en zone villa. Le plan de sites doit être étudié pour assurer la protection des grands domaines (sans les bloquer).

Le Canton envisage de réviser les guides pour l'aménagement communal en étudiant un chapitre spécial pour la zone villas. Il souhaite collaborer avec les communes et les cadrer dans l'évaluation des critères favorables aux nouvelles dérogations possible de la densification de la zone villas.

PROJET DP 18524-2

Remarques des services du Département :

- La DGNP a relevé une proximité problématique des constructions souterraines du projet avec les cordons boisés à l'ouest et à l'est de la parcelle.
- Le socle du rez inférieur des bâtis à l'ouest pose également ce problème de proximité avec l'arborisation.
- L'accès pompier au nord de la parcelle doit être amélioré.
- Le projet est très élaboré et présente un relevé très précis de la végétation ce qui très avancé pour une DP ; l'architecte a présenté un projet très abouti pour ce stade de demande ce qui permet de faire ressortir quelques problèmes, mais dans son ensemble les services du Canton estiment que le projet est de qualité.
- Il permet une valorisation de la nature paysagère du site moyennant quelques réglages.

Remarques des commissaires et de l'Exécutif :

- La question des hauteurs de bâtiments est soulevée : les attiques avec des terrasses privatives répondent au projet qui n'offre pas de jardins privés, mais donnent une hauteur importante proche des 15 mètres si l'on se réfère au terrain naturel en bas de parcelle : la question de la vue des bâtis depuis le sud et de son impact depuis la rue de Pressy est soulevée : il faut considérer cette vision en tenant compte de la perspective et la déclivité importante de la parcelle : la hauteur des bâtiments doit se référer au niveau moyen du terrain naturel par bâtiment et par tranches de 25m.
- Les socles ont une emprise plus conséquente que les bâtiments et sont relativement interventionnistes sur la parcelle : peut-être faudrait-il les ajuster pour laisser le maximum de surfaces perméables à la parcelle et préserver ainsi la nature paysagère du site qui est à protéger.
- La surface habitable est calculée sans les sous-sols qui présentent néanmoins une pièce avec un généreux éclairage naturel et une cour anglaise.

2. Requête en autorisation de construire exigeant une délibération du Conseil municipal : dossier DP 18524-2 – parcelle 1851 – route de Pressy – projet de construction d'immeubles en habitat groupé.

Rappel : la CATU avait déjà donné un préavis lors de la dernière séance de commission.

Compte tenu des informations supplémentaires et du débat que la commission a pu avoir avec les services du Département sur le dossier DP 18524-2, ce soir la présidente demande à la commission si elle souhaite argumenter son préavis et y ajouter des remarques en vue de la délibération du CM.

Décisions :

- *A l'unanimité, la commission émet un préavis favorable et propose au Conseil municipal de délibérer favorablement sur ce projet.*
- *L'Exécutif est mandaté pour préparer un projet de délibération – préavis qui tienne compte des diverses remarques émises en séance.*
- *La commission demande à l'Exécutif de recevoir les documents et recensement établis par le Canton, concernant les grands domaines.*

3. Vandœuvres Esplanade : informations sur l'avancement du dossier

• évolution du projet :

- La rampe d'accès au parking souterrain est parallèle au centre communal
- Déplacement et déviation des canalisations EU/EP qui passent sous le terrain vert, y compris celle du Nant de Bessinge.
- Canalisations : une consultation de la DGNP est en cours : celle-ci a rappelé l'étude de la mesure 40 (corridors biologiques) avec la renaturation du Nant de Bessinge ; elle a demandé une coordination entre celle-ci et le projet Esplanade qui nécessite le déplacement de la canalisation du Nant passant aujourd'hui sous la parcelle.

À ce jour, les architectes étudient, en collaboration avec le bureau CSD (mandaté pour les études de renaturation du Nant de Bessinge), la possibilité de coordonner le projet du Nant avec celui de l'Esplanade, en déviant le Nant le long de la limite sud

de la parcelle. Ce tracé reprendrait l'ancien tracé du Nant qui s'écoulerait au sud-est en direction de Choulex. Cette option serait prise en compte dans la mesure où elle est compatible avec le projet Esplanade. Les questions d'emprise de terrain, de faisabilité de l'écoulement des eaux de surface pour alimenter le Nant sont en cours d'étude. Les mandataires étudient la faisabilité de la coordination des deux projets, en gardant l'objectif de respecter le planning et le projet Esplanade, tel qu'il se présente aujourd'hui.

- Le bureau CSD mandaté pour le Nant de Bessinge a jusqu'à fin janvier pour étudier les possibilités d'ouvrir le Nant à ciel ouvert sur le sud du projet Esplanade en gardant à l'esprit que cela doit rester compatible avec le projet de logements, son concept architectural et le planning prévu (un mois de retard sur la date de dépose de l'autorisation de construire est admis par le GT).
- Les questions d'emprise de terrain, de faisabilité de l'écoulement des eaux de surface pour alimenter le Nant sont en suspens et doivent être validées.
- Espace garanti devant les locaux pompiers pour leurs exercices et pour des places de stationnement « dépose-minute ».
- Places extérieures et point déchetterie, côté parking à l'ouest du bâti communal ; déchetterie destinée aux trois immeubles de la parcelle et aux bâtiments communaux (centre communal et écoles).
- Logements : au final, 36 logements seront construits. L'immeuble C est modifié avec des appartements traversants. Sur la moitié sud, les loggias figurent en façade ouest ; sur la moitié nord du bâtiment, elles seront exposées côté Est. La répartition des logements dans les trois immeubles reste la même avec quelques adaptations mineures.
- Planning :
 - Présentation du projet aux communiens 4.02.2014 à 19h00 salle des combles
 - Dépose du dossier RAC fin février.
- **Un point de situation de l'étude du bureau CDS est donné par l'Exécutif en commission ATU qui est informée de la décision d'abandon de la mise à ciel ouvert du Nant au sud de l'Esplanade au vu de l'emprise trop importante du Nant qui empièterait sur les jardins du bâti A ou sur la parcelle agricole voisine s'il est renaturé.**

Décisions :

- *La Mairie avise rapidement les mandataires du projet Vandœuvres Esplanade que le projet de renaturation du Nant de Bessinge n'est pas retenu sur la parcelle communale.*

Par rapport à cette partie du compte rendu concernant la discussion en commission du point « gestion des eaux en relation avec le projet Esplanade », il y a eu confusion de ma part sur la communication de l'Exécutif à propos de la faisabilité d'une coordination entre la gestion des eaux pour le projet Esplanade et le projet de renaturation générale du Nant de Bessinge inhérent à la mesure 40 EN COURS ET PILOTEE PAR LE CANTON.

En effet, j'avais compris que l'Exécutif nous transmettait en primeur les résultats de l'étude de faisabilité du bureau CSD mandataires du projet de renaturation, étude demandée fin décembre en priorité pour la séance du GT Esplanade prévue le 24

janvier dernier : ceci afin de ne pas retarder le processus de dépose du dossier d'AC de l'Esplanade.

En réalité l'Exécutif ne donnait que son propre avis sur cette faisabilité, or il se trouve que le bureau CSD a rendu son évaluation le 24.01.14, qui était à bout touchant le 13.01, et qu'il a été estimé utile de recevoir lors de sa séance GT ESPLANADE la semaine suivante : ceci étant donné que les conclusions du bureau CSD diffèrent des informations transmises par l'Exécutif en commission et rapportées plus haut sur ce compte rendu.

Je vous résume en très grosses lignes les conclusions du rapport CSD afin que vous compreniez le suivi qui est donné au projet de l'Esplanade :

Les plans et schémas explicatifs seront présentés à la population le 4.2 :

Il ressort du rapport :

1. La problématique incontournable de la gestion des eaux pluviales inhérentes au projet Esplanade qui peuvent être solutionnées par 2 mesures à choix, sachant qu'il est obligatoire pour toutes les eaux de surfaces s'évacuant dans la Seymaz de mettre en place une rétention et un contrôle du débit d'écoulement :

A : bac de rétention enterré relié à une canalisation se jetant dans les EC communales au sud-ouest de la parcelle : coût au m³ : CHF 1200.- environ.

B : noue à ciel ouvert devant le bâtiment C de l'esplanade au sud, sur la parcelle communale avec un contrôle des niveaux d'eaux par une surverse pondérant l'écoulement de la noue vers la canalisation enterrée qui reliera le réseau EC Esplanade au réseau communal. Les normes de sécurité BPA seront respectées avec une noue qui sera sectionnée par palier recevant 10 à 20 cm d'eau, voire 40 cm exceptionnellement (on parle de statistiques actuelles une fois tous les 20 ans pour une telle quantité) : le coût est beaucoup moins onéreux que celui du bac de rétention et se situe entre CHF 100.- et 400.- par m³.

2. Dans une 2^e phase, la variante B de la noue à ciel ouvert au sud du bâti C permet de se greffer à une renaturation du Nant de Bessinge si elle se réalise, ceci avec une modification de la canalisation enterrée au sud-ouest. Les coûts de la renaturation, et probablement ceux de l'adaptation de la canalisation de l'Esplanade au sud pour se connecter à la renaturation globale du Nant, seraient à prendre en charge par le Canton dans le cadre de la mesure 40.

○ Concept énergétique pour l'Esplanade :

- Le bureau d'ingénieurs a rendu une étude très exhaustive des différentes possibilités d'alimenter en chauffage et électricité le projet de logements, ceci en tenant compte de la possibilité d'utiliser les bâtiments communaux avoisinants et de faire profiter à ces locaux communaux de l'apport d'énergie projeté. L'étude comprend également un devis estimatif du coût des installations par variantes.

- 4 variantes seront retenues pour être présentées dans le dossier d'autorisation avec la variante B suivante retenue par le GT, le MO, les architectes et le bureau d'ingénieurs :
 - **Variante A BASE Conduite à distance - Récupération d'énergie sur l'air extrait avec une PAC - Solaire photovoltaïque 3 x 30 m² - Solaire thermique 3 x 71 m² // coût 1'402'000.- // 5'611kgCO₂/an // 47% autarcie gaz // 13% couverture électricité**
 - **Variante B REGROUPEMENT SOLAIRE Conduite à distance - Récupération d'énergie sur l'air extrait avec une PAC - Solaire hybride PVT 3 x 80 m² // coût 1'606'000.- // 4047 kgCO₂/an // 58% autarcie Gaz // 38% couverture électricité**
 - **Variante C SONDES GEOTHERMIQUES Sondes géothermiques sur PAC - Récupération d'énergie sur l'air extrait avec une PAC - Solaire hybride PVT 3 x 80 m² // coût 2'359'000.- // 1083 kgCO₂/an // 100% autarcie gaz // 32% couverture électricité**
 - **Variante D ZERO ENERGIE : Captage solaire - accumulateurs 3 x 80'000 lit - Solaire photovoltaïque 240 m² - solaire thermique 2x 160m² - Solaire hybride PVT 160 m² - Douche Joulia // coût 2'787'000.- // 1162 kgCO₂/an // 95% autarcie Gaz // 98% couverture électricité**
 - La variante B retenue des panneaux photovoltaïques producteurs d'électricité sur toute la surface du bâti communal permettant la centralisation de la production d'électricité : cette solution est plus rationnelle et efficace que celle demandée par l'OCEN et les exigences standards Minergie, soit des panneaux répartis sur les 3 nouveaux bâtis : il est décidé de faire une demande de dérogation pour cette variante qui centralise les panneaux sur le bâti communal et qui est donc économiquement plus favorable, techniquement plus performante et avec un potentiel d'alimenter les locaux communaux dont l'école en électricité. Une PAC assurera la production ECS. Le surcoût par rapport à une variante répondant au standard Minergie minimum est d'environ 200'000.- (1'606'000.-/1'402'000.-).
 - Ce surcoût est admis par le GT et le MO : il faut déterminer si l'on pondère ce surcoût sur le patrimoine de la commune et que l'on dissocie le montant supplémentaire du coût des logements et du calcul de leur rendement, ceci compte tenu du fait que les bâtiments communaux bénéficieront d'un apport d'électricité et d'eau chaude.
 - Dans la variante C, le coût de sondes géothermiques dans le terrain pour une production de chauffage est très élevé soit environ 2'359'000.- pour 4 sondes par bâtiment. En comparaison le photovoltaïque seul sur tout le toit communal a un coût de 1'606'000.-
 - la variante D, 0 énergie, avec panneaux photovoltaïques et stockage d'énergie de 100'000L par bâti a un coût très élevé de 2'787'000.- et supprime 100m² de surface de logement potentiel pour implanter le stockage.
- Le GT, le MO et les architectes souhaitent déposer le dossier d'autorisation de construire avec les 4 variantes d'énergie et ne pas attendre une prise de position de l'OCEN, qui tarde à venir et qui, en fin de compte, leur sera demandée officiellement avec le dépôt d'autorisation.

4. Communications de l'Exécutif

Parcelle GARDY

- *Information de Mme le Maire*
 - Le dossier et la délibération concernant la promesse d'achat sont reportés à une date ultérieure étant donné que la famille Gardy n'est pas encore revenue à la Mairie avec une proposition de prix de vente.
 - Concernant la dernière variante du bureau AR-TER pour la zone sportive, à Crête, avec des tennis à nouveau plus proches des activités équestres, la Mairie attend le positionnement définitif de la famille Pradervand ; la réponse était prévue pour début janvier 2014.

Résolution VOV - projet Esplanade

- *Question de Mme le Maire*
 - Mme le Maire note que la résolution du VOV concernant le projet Esplanade est toujours en suspens. Elle interroge ses représentants pour savoir si cette résolution reste maintenue ou pas. Le VOV doit prendre position.

Courrier de l'Office de l'urbanisme

- *Information de Mme le Maire*
 - L'OFFICE DE L'URBANISME a été réorganisé dès le 15.01.2014 avec une structure visant à améliorer les liens cantons communes : 3 directions réparties par région seront mises en place.

La présidente ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ : j'ai une question sur le projet NORDMANN, concernant la servitude apparaissant au point 8 du projet de délibération.
- Mme la présidente : je vous propose d'y revenir au moment de la délibération.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Culture et manifestations - séances des 14 et 20 janvier 2014*

Mme CHRISTE donne lecture de ses rapports.

Séance du 14 janvier 2014

Invités : MM. Pierre SCHLAEPFER et Vincent SCHMID, communiens

Jubilé Sébastien Castellion

Sébastien Castellion, grand humaniste dont le 500^{ème} anniversaire de sa naissance sera fêté en 2015, est venu durant quatre ans à Vandœuvres. La commune semble donc être un lieu propice à la célébration de cet évènement.

Il a été le premier prédicateur, laïc, réformé, ayant prêché dans le temple de Vandœuvres. Il défendait l'esprit de tolérance et la liberté de conscience. Il a également fait cesser la torture judiciaire. Ni Voltaire, ni Rousseau n'auraient pu écrire sur la tolérance s'il n'y avait pas eu Sébastien Castellion. Aujourd'hui, dans le monde où nous vivons, on voit bien que les sociétés laïques sont bousculées et à ce titre, on a un penseur qui peut donner une impulsion pour revisiter toutes ces questions. C'est un humaniste qui propose des choses et nous donne un héritage considérable.

M. SCHLAEPFER donne des précisions quant au but recherché et aux moyens de mise en valeur :

- faire connaître la pensée de Castellion ;
- organiser des conférences auxquelles pourraient se joindre divers groupes de personnalités ;
- voir avec le Département de l'instruction publique pour faire une publication qui serait à la portée des écoles ;
- organiser une fête populaire, également ciment de la cohésion sociale ;
- rassembler les différents exposés en un livre ou une plaquette qui présenterait la pensée de Castellion ;
- mise en place d'un socle afin de recevoir le buste, réalisé par le sculpteur François Bonnot, dans la proximité du temple (parvis).

Suite à une question quant à l'emplacement à définir pour la pose du buste de Sébastien Castellion, il est rappelé qu'il a bien été fait état du parvis, soit le triangle situé devant l'entrée du temple.

M. LIENGME souhaite faire une réserve quant à cet emplacement car il rappelle qu'il avait suggéré de prévoir une zone avec un banc, sur lequel le pasteur puisse avoir une place après le culte.

En résumé, les demandes de soutien à la commune porteraient sur les points suivants :

- choix du lieu pour la mise en place du buste ;
- mise à disposition de salles pour l'organisation de conférences ;
- publication et distribution aux habitants d'une plaquette (élaborée avec M. Bernard LESCAZE) sur Sébastien Castellion à Genève ;
- organisation d'une fête populaire (M. SCHLAEPFER prendra contact avec la directrice de l'école afin de voir de quelle manière il serait possible d'envisager cela dans le cadre des promotions, avec dans ce cas d'éventuelles réalisations faites par les élèves).

Après discussion, la commission émet un préavis favorable sur le principe ; mais il faudra bien en évaluer le coût.

Séance du 20 janvier 2014

Salon du livre : le prix littéraire subventionné par les communes n'a aucune visibilité. L'idée aujourd'hui serait de proposer aux communes de participer au soutien de la Place Suisse en aidant les écrivains genevois ou suisses. Le souhait est de maintenir le même montant global qu'en 2013 (Fr. 20.000.-) et de voir dans le courant de l'année de quelle manière asseoir cette collaboration.

GE200.CH, célébration du bicentenaire : les communes peuvent disposer, à titre gratuit, d'un jeu de l'oie d'une surface de 30 m². Vandœuvres disposera d'un piano en libre service, du 9 au 22 juin 2014, sur la place. L'idée serait de cumuler les deux événements, sinon de coupler le jeu de l'oie au tournoi de pétanque en septembre.

Subventions diverses

Théâtre du Crève-Cœur : la commission soutient ce théâtre en subventionnant une soirée par spectacle. Mme de LISLE-SARASIN fait état d'un article de Mme BUFFAT mentionnant que Vandœuvres ne soutient pas le Théâtre du Crève-Cœur, article semble-t-il affiché dans les locaux du théâtre ; la commission demande à la mairie de prendre contact avec les responsables du théâtre pour les informer de l'aspect dérangeant de cet affichage, d'autant plus que cet article ne relate pas la vérité.

Centre artistique du lac : la demande de soutien porte sur l'organisation du spectacle « Cendrillon » qui aura lieu de 25 au 30 mars 2014 à l'Epicentre à Collonge-Bellerive. La commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 1.000.-, en demandant toutefois une contrepartie, par exemple, en invitant les élèves de l'école.

Cappella Genevensis : si la commune devient membre bienfaiteur moyennant une cotisation de Fr. 600.- par an, elle bénéficie de 4 forfaits (4 places pour 3 spectacles consécutifs), et de la mention sur la liste des bienfaiteurs. Il est également possible de faire bénéficier les habitants de la commune d'une réduction de 25% sur les billets. La commission donne un préavis favorable pour que la commune devienne membre bienfaiteur.

Le Corps de musique de Landwher demande un soutien financier pour l'année 2014. S'agissant d'une simple lettre, sans descriptif de projet, ni de budget, la commission souhaite que des renseignements complémentaires soient demandés avant de se prononcer.

Le dernier café-croissants pour les Aînés a eu lieu le 14 janvier dernier. M. LIENGME indique qu'il n'y avait pas beaucoup de monde et que malheureusement, la présentation n'était pas très bonne (photographies floues, manque de références).

Le marché sur la place : Mme CASTELLA confirme que le marché fait une pause hivernale jusqu'en mars. Un tous-ménages sera adressé à la population pour rappeler cette information et donner la date de reprise. Un deuxième tous-ménages sera envoyé une semaine avant la reprise en précisant que le café et les croissants seront offerts par la commune lors de cette première édition.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : Mme ROCHERIEUX a vu un tout petit encart dans le Théâtre du Crève-Cœur où il est indiqué que Vandœuvres et Cologny pourraient subventionner plus.

- Mme CHRISTE : vous pouvez voir l'article de la Tribune de Genève dans lequel il est dit que la commune est pingre et qu'elle ne subventionne qu'un spectacle par an. Je considère que soit nous leur donnons raison, soit le Théâtre cesse d'afficher cet article.
- Mme le Maire : concernant le Salon du livre, j'étais moi-même déçue par le peu de visibilité des communes. Nous avons réagi et pourrions avoir un retour sur nos subventions communales avec des billets à Fr. 4.- pour nos habitants, dont les invendus seraient repris par le Salon.
- M. FOËX : c'est avec plaisir que j'ai repris le département de la Culture. La pièce qui sera jouée dans le parc cet été est bonne et M. CARRÉ travaille bien. Concernant Sébastien Castellion, je pense qu'il faut prendre l'avis du sculpteur. Je vais l'informer que la commission aimerait mettre la sculpture sur le parvis de l'église et, s'il veut un socle, qu'il le fasse lui-même.
- M. SCHMITZ : je ne suis pas sûr que le parvis de l'église soit le meilleur endroit. Je suggère par exemple le parc.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

6. Projets de délibérations

➤ Dérogation au rapport des surfaces (art. 59, al. 4 lettre b) LCI

- Mme le Maire : je réponds à M. SCHMITZ concernant la servitude apparaissant au point 8 du projet de délibération. Il y avait dans le dossier de demande d'autorisation de construire une note du Département qui contenait des erreurs. Après de difficiles recherches, nous avons appris que la servitude est en faveur de l'Etat et pas de la commune. C'est une servitude de destination de chemin ; cela pourrait servir à agrandir la chaussée.
- M. GARDIOL : le projet de délibération est bien présenté, mais je regrette de ne pas l'avoir eu en commission de l'Aménagement avant qu'il ne parvienne au Conseil, car je n'adhère pas forcément à toutes les réserves qui y figurent. Entre autres, au point 5, concernant les cours anglaises : soit la loi les inclut dans les surfaces habitables, soit elle ne les inclut pas ; ce n'est pas à nous de le dire.
- Mme VERMEIL : en commission, vous avez tous approuvé le fait que l'Exécutif présente un projet de délibération au Conseil. Je pense qu'on peut très bien le modifier et reformuler certains points ce soir.
- Mme le Maire : selon votre demande, nous aurions dû retourner ce projet de délibération en commission, ce qui aurait pris un peu plus de temps. Nous avons reçu la mission de rédiger ces réserves, puis avons peut-être omis de l'envoyer ensuite à tous les membres de la commission, mais nous l'avons transmis à la présidente. Concernant les sous-sols, nous sommes toujours très attentifs aux demandes d'autorisation qui mentionnent, au sous-sol, « ateliers, bureaux, salle de jeux », alors que devant l'ouverture importante, il y a une cour anglaise, ce qui signifie que le sous-sol est habitable. Mais cela n'a aucune incidence sur le calcul de l'IUS pour la présente autorisation. En tant que commune, nous devons être équitables lorsque nous donnons nos préavis.
- M. PRADERVAND : si j'ai bien compris, nous votons essentiellement sur la densification de la parcelle à ce stade d'autorisation préalable, et le projet définitif qui sera déposé pour autorisation de construire peut encore varier par rapport à cela. Il me semble pourtant que nos commentaires se rapportent à un projet définitif.

- Mme la présidente : nous avons eu les observations de quatre représentants du Canton. Notamment, M. HASLER a relevé que l'emprise lui semblait trop importante sur les racines des arbres et c'est lui qui a soulevé la problématique des pompiers.
- Mme VERMEIL : l'avancement de ce projet est effectivement beaucoup plus détaillé qu'une demande préalable ne l'exige. La commune et le Canton allons donc répondre de façon détaillée et précise, ce qui est bien pour les requérants, car cela va leur permettre de travailler leur projet, encore au stade de la demande préalable. Concernant les sous-sols, ça change légèrement la densité, mais cela ne change pas la dérogation. Nous pourrions formuler différemment la phrase au point 5, en faisant une observation plutôt qu'une demande expresse.
- Mme la présidente : je propose de mettre la phrase au conditionnel. Ma première impression était la même que celle de M. GARDIOL, mais on lit bien au dernier paragraphe de la 1^{ère} page que les réserves devront être analysées. Je rappelle aussi que les représentants de l'administration souhaitaient cette dérogation rapidement.
- **M. GARDIOL : il faudrait mettre « devraient être incluses » au lieu de « sont à inclure » au point 5.**
- **Cette proposition de modification est acceptée.**
- Mme le Maire : cet article 59 est un cas particulier et l'on ne doit pas argumenter seulement sur l'indice d'utilisation du sol. Nous devons être très factuels et le Conseil devra se prononcer deux fois (demandes préalables et définitives).

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

DÉROGATION AU RAPPORT DES SURFACES (Article 59, al. 4, let b) LCI)

Vu la demande d'autorisation préalable n° DP 18524-2, déposée le 16 août 2013 au Département de l'urbanisme par la Société Soparto Immobilier SA, requérante, l'hoirie Nordmann, propriétaire, et Patrice Reynaud Architectes Associés SA, mandataire, relative à la parcelle n° 1851, fille 24, de la commune de Vandœuvres, sise route de Pressy 17, pour la construction d'immeubles en habitat groupé,

vu que la requête en autorisation de construire nécessite l'octroi d'une dérogation au rapport de surface selon l'article 59, alinéa 4, lettre b) de la loi sur les constructions et installations diverses du 14.04.1988, pour un taux d'utilisation du sol entre 44% et 55% pour les projets conformes au standard de haute performance énergétique (HPE)-Minergie.

vu l'indice du projet de construction considéré de 45.92 %,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

16 voix pour 0 voix contre 0 abstention (16 votants)

de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre du projet de construction DP 18524-2, concernant la parcelle n° 1851, file 24 de la commune de Vandœuvres, sise route de Pressy 17, déposé par la Société Soparto Immobilier SA, requérante, l'hoirie Nordmann, propriétaire et le bureau Patrice Reynaud Architectes Associés SA, avec un indice d'utilisation du sol de 45.92% au lieu de 44 % correspondant à la zone de construction.

Le Conseil municipal assortit sa décision des réserves suivantes qui devront être analysées par la Direction des autorisations de construire – Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie :

- 1) Cette parcelle fait partie des domaines inscrits dans les « périmètres de sauvegarde de la qualité des grandes propriétés et du milieu naturel de valeur », selon le plan directeur de la Commune de Vandœuvres, validé par le Conseil d'Etat le 22 juin 2007.
- 2) Trop grande proximité entre l'implantation du groupe de constructions projeté et les cordons boisés situés en limite de parcelle : la protection et le maintien des cordons boisés doivent absolument être garantis ; le chantier et son emprise ne doivent en aucun cas mettre en péril les cordons boisés et les racines des arbres (bâtiment C surtout).
- 3) La Commune tient à préserver une surface maximale de sols perméables.
- 4) La Commune exige que la nature paysagère du site soit respectée. Dans ce sens, elle demande que l'emprise des socles des bâtiments, notamment celui du bâtiment A, soit contrôlée.
- 5) Aménagement des sous-sols des immeubles B et C : les bureaux/salles de jeu avec ouvertures sur cours anglaises devraient être incluses dans la surface habitable.
- 6) Hauteur des immeubles, notamment l'immeuble A : vérifier l'impact visuel depuis la route de Pressy, sachant que les immeubles sont construits sur un socle.
- 7) La Commune demande que les accès soient vérifiés sur le haut de la parcelle, notamment les accès sécurité pompiers. La distance entre la frondaison des arbres et le bâtiment C paraît trop faible pour assurer de tels passages sans endommager les arbres.
- 8) La note de la Direction des autorisations de construire concernant une cession au domaine public communal, inscrite le long de la route de Pressy, a une teneur erronée. Selon extrait des servitudes du Registre foncier liées à la parcelle 1851, il s'agit d'une servitude de destination de chemin, inscrite au bénéfice de l'Etat de Genève.

7. Projets de résolutions, de motions

- Néant

8. Pétitions

- Néant

9. Questions écrites ou orales

- M. SCHMITZ : est-ce que le parking fonctionne un peu mieux qu'au début ? Quels sont les retours des utilisateurs ?
- Mme le Maire : d'après notre APM, la situation reste cahotique aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les rebelles et les mécontents étant toujours parkés là. Par contre, les gens de l'extérieur trouvent le parking souterrain bien éclairé, mais considèrent qu'il faut faire attention à l'entrée. Nous allons peut-être devoir modifier légèrement son accès. Tout cela sera rediscuté de façon globale. J'avais demandé qu'on nous chiffre certaines interventions, comme l'installation d'un digicode sur la porte la plus proche de la boulangerie. Je n'ai malheureusement pas encore ces chiffres, mais nous avons déjà discuté des améliorations que nous pouvions apporter. Le parking est peu utilisé, mais, selon M. d'AUTHEVILLE, il faut généralement attendre une année, voire plus, pour que les gens acceptent certains changements, et pour cela il faut être d'autant plus cohérent avec l'aménagement des autres espaces de stationnement à proximité. M. d'AUTHEVILLE a aussi relevé qu'à Vandœuvres c'est particulièrement difficile.
- M. GARDIOL : qu'en est-il de la vente de la maison Bianchi ?
- Mme le Maire : la régie attend des nouvelles des acquéreurs.
- M. GARDIOL : qu'en est-il du tableau des objets du Conseil municipal ?
- Mme le Maire : il a été fait il y a plusieurs mois et est à votre disposition. Je vous l'avais déjà annoncé lors de la séance du mois de novembre dernier.
- M. GARDIOL : nous vous proposons de le joindre à l'envoi de l'ordre du jour de chaque séance du Conseil municipal.
- M. SCHMITZ : quid de l'avant-projet de loi sur la péréquation intercommunale ?
- Mme le Maire : avec le changement de législature, nous n'avons pas encore été reconvoqués. C'est M. Serge DAL BUSCO, conseiller d'Etat nouvellement élu, en charge des finances, qui va reprendre ce dossier.
- Mme CHRISTE : le passage piéton provisoire situé au croisement des routes de Meinier et de Pressy a été supprimé et le nouveau passage piétons qui devrait se trouver près de la boulangerie n'a pas encore été mis. Qu'en est-il ?
- M. BRICHET : la voirie cantonale nous a informés qu'elle avait demandé des devis et allait le peindre tout prochainement. Il est en effet regrettable que le passage provisoire ait déjà été enlevé.
- Mme VERMEIL : l'Exécutif s'est-il adressé à la DGNP concernant les bâches ? Je pense notamment au chemin de la Blonde - inscrit au Patrimoine national -, qui commence à être détruit par ces bâches. Que peut-on faire, est-ce autorisé ?
- M. FOËX : M. HASLER m'a rappelé qu'il n'y a pas de texte de loi. Des communes ont par contre un règlement municipal qui peut être appliqué, pour autant qu'il soit avalisé par le canton. Il faudrait donc un règlement, élaboré par le Conseil, ou par l'Exécutif si le Conseil ne s'en charge pas, puis que l'article concerné de ce règlement soit visé par les hautes instances.
- Mme le Maire : concernant la dernière bâche de 57 m au chemin de la Blonde, la propriétaire s'est engagée à l'enlever dans deux à trois ans. D'autre part, le Tribunal fédéral a rendu tout dernièrement un arrêt selon lequel il est inadéquat d'éclairer des propriétés toute la nuit. Les communes peuvent réagir en interdisant cet éclairage, et prévoir un règlement. La commission Administrative pourrait préparer un tel règlement.

- M. FOËX : plusieurs objets pourraient être contenus dans ce règlement.
- M. VOUTAT : M. PROVINI pourrait-il avoir un iPad ?
- Mme le Maire : c'est une bonne question, si vous souhaitez en recevoir un, comme les autres conseillers municipaux, nous vous en commanderons un.
- M. LIENGME : à propos des déchèteries, ne faudrait-il pas prévoir une gestion globale en créant des petits éco-points, plutôt qu'une grosse déchèterie, et en débattre en commission ?
- M. FOËX : nous allons dans ce sens.
- Mme ERMACORA : oui, il a été demandé une vision globale de la gestion des déchets, concernant le centre de la commune, et cela sera à l'ordre du jour.
- Mme CHRISTE : concernant l'engagement d'un éco-conseiller, est-il consultant ou devient-il employé pour une période déterminée ? La commission Energie, aura-t-elle les moyens, avec son petit budget de Fr. 10'000.-, d'être membre de la Cité de l'énergie en 2014 ou 2015 ? Vous avez eu 12 séances pour préparer ce dossier, donc cela n'aurait pas de sens si vous n'aviez pas les fonds.
- M. FOËX : M. GIRELLI aura un défraiement pour ses déplacements, car il coordonne les séances avec les différents corps de métier, mais il ne devient pas un employé. Ses consultations avec les corps de métier ne grèvent que très peu le budget de l'Énergie. Vous aurez les moyens de participer à la Cité de l'énergie, je ne vais pas du tout déroger aux recommandations de la commission.
- M. DESPLAND : je maintiens ce que j'ai dit précédemment. La commission a une politique énergétique. Il n'y a pas que M. GIRELLI qui est en cause, il y a la Cité de l'énergie, la thermographie des bâtiments, et là, tu mets la charrue avant les bœufs. Il aurait d'abord fallu faire la thermographie, puis regarder en commission. Si tu ne tiens pas compte des décisions de la commission, je n'ai pas de raison de la présider, juste pour voter le budget.
- M. FOËX : le procès-verbal va exactement dans le sens des discussions que nous avons eues.
- Mme la présidente : je vous propose de reprendre ce débat en commission.

10. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant.

11. Propositions individuelles et questions

- Néant.

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 22 : lundi 17 mars 2014 à 19h30**

13. Divers

- Néant.

14. Dossier de naturalisation (huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

René STALDER

Floriane ERMACORA